

Image not found or type unknown



Prorogation d'un bail en cas de vente par lot

Par **PMY**, le **09/07/2016** à **08:01**

Notre immeuble de 42 locataires, situé à Asnières 92 va bientôt être vendu par lots. Nous y habitons depuis 39 ans. Si nous ne pouvons pas préempter à cause d'un prix de vente proposé trop élevé, notre bail de 6 ans signé en 1977 et tacitement reconductible, sera t il prolongé de 3 ans comme indiqué dans la Loi Alur ?